



Labellisation Territoire en Fête Fête de la Bretagne 2020-2022

La Région Bretagne met en place un processus de labellisation afin de mettre en lumière les communes, communautés de communes ou quartiers dans les plus grandes agglomérations qui se mobilisent particulièrement dans le cadre de la Fête de la Bretagne.

Ce label permettra aux territoires sélectionnés de bénéficier d'une visibilité spécifique dans le cadre de la campagne de communication déployée par la Région pour l'occasion et sera accordée pour une durée de 3 ans. Elle implique donc un engagement réel du candidat sur cette durée.

Important : cette labellisation ne donnera accès à aucune aide financière spécifique de la Région Bretagne.

Les candidats éligibles :

- Communes, communautés de communes, quartiers dans les plus grandes agglomérations
- Associations soutenues par une collectivité locale

Les critères de sélection :

- Le programme d'événements sur la durée de la Fête de la Bretagne 2020, du 15 au 24 mai et les actions envisagées sur les éditions 2021 et 2022
- Le nombre et le type d'acteurs locaux impliqués dans l'organisation des événements (associations, commerçants, écoles, EPHAD, bibliothèques, services municipaux...)
- La communication déployée

Modalité de candidature :

- Remplir le formulaire suivant **avant le 31 octobre 2019** : <http://applications.region-bretagne.fr/enquetes/index.php/581219?lang=fr>